

VACANCE DE POSTE	
Un maître de conférences en délégation ou un maître de conférences associé ou un détaché d'organisme de recherche	
Section CNU 66-68 Physiologie - Biologie des organismes	
<u>Date de prise de fonction</u>	<u>Mode de recrutement</u>
A partir du 01/03/2026	MCF par voie de délégation (réservé aux MCF titulaires) ou MAST ou par détachement d'un organisme de recherche A temps plein

Présentation de l'établissement

L'Université de la Nouvelle-Calédonie est un établissement pluridisciplinaire qui répond notamment aux besoins de formation et de recherche propres à la Nouvelle-Calédonie. Elle veille à accompagner efficacement les évolutions de la Nouvelle-Calédonie et à répondre à ses besoins spécifiques.

L'UNC, ancrée dans son environnement et sa région, a pour ambition de promouvoir son activité de recherche sur la base de l'excellence et de la reconnaissance nationale et internationale. Cette promotion passe par la mise en valeur de ses enjeux scientifiques, de ses capacités d'innovation et de transfert ainsi que par la qualité des formations qu'elle dispense.

L'UNC mène une politique académique et scientifique dynamique et reconnue.

Ainsi l'UNC est lauréate des appels à projets "Nouveaux cursus à l'université" et "Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures" du Programme d'Investissement d'Avenir 3. Sur le plan scientifique, l'université est lauréate d'un appel à projets très sélectif du schéma directeur pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020" de la commission européenne.

L'UNC est depuis août 2023 lauréate de la troisième vague du très sélectif appel à projets ExcellencES avec son projet "DiversitÉS", bâti sur sa singularité institutionnelle, son ancrage en Nouvelle-Calédonie et embrassant les diversités, biologiques, culturelles et linguistiques de Nouvelle-Calédonie.

L'UNC en chiffres, c'est 250 personnels, 3 700 étudiants, 3 départements de formation (Droit, Économie, Gestion ; Lettres, Langues, Sciences Humaines ; Sciences et Techniques), 1 IAE, 1 IUT, 1 INSPE, 3 équipes de recherche, 2 UMR, 1 école doctorale.

L'UNC, c'est également deux campus dynamiques et chaleureux (Nouville en province Sud et Baco en province Nord), des infrastructures modernes (installations dédiées à la recherche et aux pédagogies innovantes, plateaux techniques, studio audiovisuel, Fablab, ...) des installations sportives de qualité, un accès privilégié à la vie culturelle et artistique, et un environnement et une qualité de travail uniques.

Profil recherché :

Un maître de conférences en délégation ou un maître de conférences associé à temps plein (MAST) en biologie ou physiologie végétales (CNU 66) ou/et biologie des organismes (écologie terrestre et/ou microbienne) (CNU 68) ou par détachement d'un organisme de recherche.

Activités d'enseignements :

Rattachée au département des Sciences et Techniques, la personne recrutée prendra notamment en charge, sans que cette liste ne soit exhaustive, des enseignements (CM/TD/TP) de biologie et physiologie végétales, ainsi que d'écologie terrestre, répartis sur : les trois années des licences de Sciences de la Vie (SV), Sciences de la Vie et de la Terre (SVT), du parcours "Accès Santé" (LAS) et de la première année du Master SDSS (Sciences de la Durabilité). Par ailleurs, la personne recrutée devra participer à l'ensemble des activités pédagogiques de la filière biologie et du département Sciences et Techniques et pourra être amenée à prendre des responsabilités pédagogiques au sein du département Sciences et Techniques.

Activités de recherche :

La personne recrutée sera rattachée au laboratoire ISEA et contribuera de manière directe à l'avancée des travaux de recherche menés en écologie, physiologie, biochimie et biologie moléculaire d'organismes vivants sous diverses contraintes environnementales. Cela impliquera notamment la mise en œuvre de méthodes de physiologie, d'écologie, de biologie moléculaire classiques et de techniques "omiques" (techniques et méthodes facilement transférables d'un objet d'étude à un autre). Il s'agira plus spécifiquement de travailler à la caractérisation de sols, de sédiments, d'eau, de plantes (ou de leurs graines) et/ou de cortèges microbiens adaptés à des contraintes environnementales diverses (sols riches en éléments traces métalliques et/ou en sel, changement climatique, ...).

L'enseignant-chercheur recruté sera amené à développer des actions transversales en collaboration avec les différentes disciplines de l'ISEA, pour la mise en œuvre du projet interdisciplinaire de l'Unité de Recherche : "Etude des écosystèmes terrestres et côtiers en milieu tropical".

La détention d'une Habilitation à Diriger des Recherches et des compétences en bioinformatique serait un plus.

Responsabilités collectives :

En tant que membre du département Sciences et Techniques, la personne recrutée sera amenée à participer à toutes les activités proposées par celui-ci, comme les réunions de département ; les journées portes ouvertes ; la présentation de la filière au sein des établissements du secondaire du Grand Nouméa ; la participation aux salons etc.

Contacts utiles :

Mathieu BUFFET, directeur du département ST : mathieu.buffet@unc.nc

Valérie BURTET, directrice adjointe du département ST : valerie.burtet@unc.nc

Nicolas LEBOUVIER, administrateur provisoire du laboratoire ISEA : nicolas.lebouvier@unc.nc

Gwendoline BOURHIS-PRIGENT, directrice des ressources humaines : rh@unc.nc

Camille VERBRUGGHE, pôle enseignants et enseignants-chercheurs : recrutement@unc.nc

Les dossiers de candidature pour le maître de conférences par délégation ou pour le détachement d'un organisme de recherche (lettre de motivation, CV, copie du dernier arrêté de promotion et d'affectation et copie de la pièce d'identité) sont à envoyer **en format pdf** par voie électronique à la direction des ressources humaines de l'Université de la Nouvelle-Calédonie : recrutement@unc.nc

Les dossiers de candidature pour le MAST (lettre de motivation, CV, copie de la pièce d'identité, copie du dernier diplôme, attestation justifiant d'une activité professionnelle directement en rapport avec la spécialité enseignée autre qu'une activité d'enseignement, d'au moins sept ans dans les neuf ans qui précèdent le 1^{er} janvier 2026) sont à envoyer **en format pdf** par voie électronique à la direction des ressources humaines de l'Université de la Nouvelle-Calédonie recrutement@unc.nc

au plus tard le 25/01/2026

Conditions pour bénéficier d'une délégation dans une université du Pacifique (cf. fiche Galaxie)

(Décret n° 84-431 du 6 juin 1984)

- **Être maître de conférences ou professeur des universités titulaire**, en poste au sein d'une université au moment du recrutement par voie de délégation



Il convient cependant de souligner que le recrutement d'un professeur des universités sur un poste de maître de conférences n'est pas possible, et inversement.

Modalités d'accueil en délégation des enseignants-chercheurs dans les Universités du Pacifique

(décret n° 84-431 du 6 juin 1984)

- **Séjour attendu de 2 ans**, renouvelable sur demande de l'enseignant-chercheur, après accord de l'université de rattachement ou de l'établissement public et de l'UNC
- **Indexation à 1,73** de la rémunération, des primes et indemnités¹
- **Perception d'indemnités d'éloignement** : 1 fraction de 5 mois de traitement indiciaire brut, majorée de 10% au titre du conjoint et de 5% par enfant à charge, par année de délégation (4 fractions maximum)
Conditions d'éligibilité : avoir accompli un service de deux ans au moins en dehors de toute collectivité ouvrant droit au bénéfice de cette indemnité avant le début de la délégation (décret n° 96-1028 du 27 novembre 1996)
- **Perception d'Indemnités de Frais de Changement de Résidence (IFCR)** comprenant :
 - les réquisitions aériennes (billets d'avion) prises en charge à 100% pour l'enseignant-chercheur et les membres de sa famille (conjoint et enfants à charge)
 - un montant forfaitaire perçu dans les semaines suivant l'arrivée en Nouvelle-Calédonie, versé par le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie en fonction de la composition familiale :
 -

	Montant	Total perçu
Enseignant-chercheur	9 936 €	9 936 €
Conjoint	6306 €	16 242 €
Par enfant à charge	1171 €	17 413 €

Conditions d'éligibilité (décret n° 98-844 du 22 septembre 1998) : justifier d'un service d'au moins quatre années avant la délégation en Nouvelle-Calédonie / exemple de grade minimum : MCF classe normale 3^{ème} échelon avec 2 mois d'ancienneté dans l'échelon

- **Perception d'un remboursement partiel de loyer** calculé en fonction du montant de la location hors charges, de l'indice de rémunération et de la composition familiale (décret n° 82-1237 du 25 novembre 1985)
- **Octroi d'un congé administratif** de 2 mois désindexé à l'issue d'une délégation minimum de 4 ans (décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996)

¹ Sauf situations particulières prévues par la réglementation

Conditions pour bénéficier d'un détachement (cf. fiche Galaxie)

Être directeur de recherche titulaire ou directeur d'études titulaire, en poste au sein d'un établissement public à caractère scientifique et technologique au moment du recrutement par voie de détachement.